

Technicien comptable

Finalité	Le Technicien comptable traite les opérations courantes de comptabilité, en respectant la réglementation de la comptabilité publique	
Catégorie et statut	Contractuel	B
Résidence administrative	IFPRA Mont Saint Aignan Groupement d'intérêt public de l'Education Nationale doté d'un budget de 51 millions d'euros	
Missions principales	<p>Au sein d'une agence comptable composée de quatre collaborateurs (Agent comptable, Fondé de pouvoir, et de deux techniciens comptables dont ce poste):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Participation à la tenue du compte bancaire T.G. en binôme avec l'autre poste de technicien comptable • Recouvrement • Participation à la tenue de la comptabilité patrimoniale (création de fiches immobilisations) • Participation au suivi des comptes (lettrage...) • Participation au contrôle interne • Participation aux activités de l'agence comptable • Archivage 	
Relations hiérarchiques	Le Technicien comptable est placé sous l'autorité hiérarchique de l'agent comptable	
Particularités fonctionnelles	Néant	
Compétences principales	Connaissances	Connaissance de la comptabilité et des principes de la comptabilité publique
	Profil professionnel	<ul style="list-style-type: none"> • Méthode, rigueur, sens de l'organisation • Aptitudes à s'adapter • Qualités relationnelles, aptitudes à la communication et sens du travail en équipe • Confidentialité
	Compétences opérationnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Aisance dans l'utilisation des outils informatiques et logiciels. En particulier Excel, Word et logiciel de comptabilité